



SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2014-02

23 MAI 2014

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=de>

- Exigences légales :** Le fret en transfert provenant de pays figurant dans la liste rouge (NASP Annex 6-I) et se trouvant sur un aéroport suisse doit être sécurisé conformément aux prescriptions du NASP 6.7.3. En pareil cas, le service d'assistance en escale concerné doit obligatoirement être contacté.
- Formation et cours :** Les dates des cours annuels de remise à niveau pour responsables de la sûreté des agents habilités figurent désormais sur le site Internet de 2assistU.
- Nouveaux documents :** Néant
- Retour d'expérience:** L'OFAC a appris que des compagnies aériennes étrangères ont mené des audits et des inspections auprès de chargeurs connus. Au cas où un responsable de la sûreté recevrait un préavis qu'une inspection de ce genre va avoir lieu ou au cas où des chargeurs connus en auraient déjà subi une, il convient d'en aviser l'OFAC sans tarder. Les autorités ou entreprises étrangères n'ont en effet pas le droit d'inspecter des chargeurs connus ou des agents habilités. Si ces inspections ou audits répondent à un intérêt des entreprises, celle-ci ont en tout temps la possibilité de demander la participation officielle de l'OFAC.
- Divers:** Néant
- Contact :** holger.caspari@bazl.admin.ch /
jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch